

République française  
 Département SOMME  
 Pôle Métropolitain du Grand Amiénois  
 République française  
 Département SOMME  
 Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
 Séance du 17 mai 2019

<table border="1"> <tr> <td>Conseillers en exercice</td> <td>52</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>29</td> </tr> <tr> <td>Qui ont pris part au vote</td> <td>36</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>UNANIMITÉ</b></td> </tr> </table>	Conseillers en exercice	52	Présents	29	Qui ont pris part au vote	36	<b>UNANIMITÉ</b>		<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, légalement convoqué, s'est réuni en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'AMIENS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VILLAIN puis de Monsieur Alain GEST.</p> <p>Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Comité Syndical le 9 mai 2019.</p>
Conseillers en exercice	52								
Présents	29								
Qui ont pris part au vote	36								
<b>UNANIMITÉ</b>									
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le : 23/05/2019</p> <p>Et publication le : 24/05/2019</p>	<p><b>Présents</b> : M. A. GEST, Mme B.FOURE, M.M. B. MERCUZOT, P. FRADCOURT, P. SAVREUX, P.DESSEAU, J.C. RENAUX, E. CANDELA, Mme C. FINET, M.M. J. DEBART, D. de WITASSE-THÉZY, Mme F. BRIAULT, M.M. L. SOMON, F. PETIT, F. DURIEUX, C. DEFLESSELLE, Mmes M.H. MARCEL, M.C. MAILLART, M.M. M. WATELAIN, F. BEAUVARLET, M. LETESSE, Mme A.M. LEMAIRE, M.M. P. FRANCOIS, M. VILLAIN, B. LEPERS, A. DESFOSSSES, J. BLEYAERT, J.J STOTER, A. BABAUT, P. SIMON, P. DELNEF, Mme B. THIEBAUT.</p> <p><b>Excusés, absents</b> : M. P. RIFFLART, Mmes S. HAMADI, F. RODINGER, C. BOHAIN, M.M. O. JARDE, J.C. LORIC, E. CANDELA, P. BOULANGER, J. LEFEUVRE, H. GERARD, J.P. DESTOMBES, Mmes I. CARPENTIER, I. DE WAZIERS.</p>								

**Pouvoirs :**

- J.F. CLAISSE à A. GEST
- J. HERNANDEZ à P. SAVREUX
- A. PINON à D.de WITASSE THEZY
- J.M. MAGNIER à L. SOMON
- Y. AMARA à M.H. MARCEL
- R. LOGNON à M. VILLAIN
- X. LENGLET à A. DESFOSSÉS
- J.L. GREVIN à A. BABAUT

**14h54** : Arrivée A. GEST [POINT N°9]

**15h15** : Arrivée F. BEAUVARLET [POINT N°14]

**15h28** : Arrivée P. DESSEAUX [POINT N°18]

Séance suspendue de 14h45 à 14h49 pour l'intervention de Madame Françoise LACROIX - Cheffe de Service Comptable des Finances Publiques Trésorerie Grand Amiens Amendes.

Le POINT N°3 a été vu après le POINT N°13.

Le POINT N°5 a été vu après le POINT N°18.

Le POINT N°8 a été vu avant le POINT N°6.

**Début de la séance** : 14h39

**Fin de la séance** : 15h43

Le compte-rendu analytique de la séance du 17 mai 2019 sera affiché le 24 mai 2019.

**Séance présidée par** : M. Michel VILLAIN, Vice-Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (14h39) puis par M. A.GEST, Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (14h54).

## COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 17 mai 2019

## DÉLIBÉRATION 2019/23

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant que le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin 2019 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, au titre de l'exercice 2018,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

C'est pourquoi,

Le Conseil Syndical du pôle métropolitain

## DÉLIBÈRE

Article 1 : Le compte administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit, est adopté :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Solde d'exécution 2018	Résultat de clôture 2018
<b>Investissement</b>	1 154.91 €	218.00 €	1 372.91 €
<b>Fonctionnement</b>	225 301.45 €	469 283.94 €	694 585,39 €
<b>TOTAL</b>	226 456.36 €	469 501,94 €	695 958,30 €

Article 2 : Le Monsieur le Président du syndicat mixte du pays du Grand Amiénois, Madame la Trésorière du Grand Amiens et Amendes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Le Vice-président,  
Michel VILLAIN

POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
Approbation du Compte Administratif



2019/23  
SLOW  
4/4

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès des services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS.